SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1022 **17 avril 2015**

SOMMAIRE

Artelis S.A. 49011
CEP III First Finance S.à r.l. 49056
European Dynamics Luxembourg S.A. . . . 49054
Fili 49015
Filos Properties S.à r.l. 49055
Finance & Building Europe S.A. 49014
FO DBH S.A. 49015
FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG 49013
FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG 49014
FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG 49014
Futuradent G.m.b.H. 49017
GC Europe 49013
Globaltex Investissements S.A. 49013
Grace Lodge Care II Holding S.à r.l. 49017
GS Investmentfund-FIS 49016
Heavy Steel S.A. 49014
Hoche Participations S.A. 49016
Huffington Post Holding Maghreb Media Group & Cie 49013
ICG-Longbow Debt Investments No.4 S.à.r.l. 49016
ILP III Participations S.à r.l. 49015
JPMorgan Portfolio Strategies Funds 49012
Kakim S.A. 49017
Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l. 49017
Luxembourg Investment Company 42 S.à r.l. 49023
Luxembourg Investment Company 60 S.à.r.l. 49041
LVS II Lux XXII S.à r.l. 49028
Mango Luxembourg S.à r.l. 49010
MMS Participations S.A. 49010
Mobile Challenger Group S.à r.l. 49010
Moravia Lux Holding Company, S.à r.l. . . . 49046
Mylan Luxembourg 49010
Nagina S.à r.l. 49046
Newton Partners 49018
Quay Street Manchester Real Estate S.à r.l. 49018
Romos Immo S.A. 49018
RPO Bio 7 SCA 49020
Solidarity Takafol S.A. 49011
SOUTHRAB INVESTMENTS 49011
Subtone Investments S.à r.l. 49035
Takafol S.A. 49011
Ternova Beteiligungen A.G. 49012
TES Global Investments S.à r.l. 49014
Tevennec 49012
Universal Credit S.A. 49010

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MMS Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 98.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015038063/10.

(150042501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Mango Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038040/10.

(150043407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Mylan Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 194.607.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015038035/11.

(150043416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Universal Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.879.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Universal Credit S.A.
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015038914/11.

(150043826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Mobile Challenger Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.660.

Les statuts coordonnés au 13/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/03/2015.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2015038029/12.

(150042733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

SOUTHRAB INVESTMENTS, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 20.760.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 05/03/2015

L'an deux mille quinze, le 5 mars,

L'administrateur unique, exerçant les pouvoirs dévolus au conseil d'administration, nomme la société anonyme FMV & Partners, société d'Experts-Comptables agréée par l'OEC, immatriculée au RCSL B157263 et dont le siège social est situé 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen en qualité de dépositaire agréé des titres au porteur de la Société.

Kamel DOGHRI
Administrateur unique

Référence de publication: 2015038888/14.

(150043505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Artelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 112.173.

La société ARTELIS S.A. prend acte du changement de domicile de M. Georges Muller, qui est désormais domicilié à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

La société ARTELIS S.A. prend acte du changement de domicile de M. Michael Leidinger, qui est désormais domicilié à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTELIS S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015038981/15.

(150044539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Solidarity Takafol S.A., Société Anonyme,
(anc. Takafol S.A.).

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 20.046.

Conseil d'Administration

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du 26 mai 2014 a réélu administrateurs pour la durée d'une année et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2015:

1) Monsieur Ashraf Bseisu, président du conseil d'administration, demeurant à A'Ali 746, Royaume de Bahrain, Villa 111, route 4615,

2) Monsieur Abdel Latif Sayed, administrateur, demeurant à L- 8265 Mamer, 59, rue F. Trausch,

3) Monsieur Muniswamy Venkatesan, administrateur, demeurant à Tashan 405, Royaume de Bahrain, Flat 12, Building 138,

4) Monsieur Abhijit Singh, administrateur, demeurant à Manama, Royaume de Bahrain, Reem Tower, Building 283, Road 2411.

Réviseur d'Entreprise

La même assemblée générale annuelle des actionnaires a élu réviseur d'entreprise pour la durée d'une année et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2015:

MAZARS Luxembourg, représenté par Monsieur Pierre Friderich, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Pour SOLIDARITY TAKAFOL S.A.
Par mandat
Abdel Latif SAYED

Référence de publication: 2015038887/25.

(150043551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ternova Beteiligungen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.146.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.03.2015.

Pour: TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015038903/14.

(150043608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Tevennec, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.413.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 février 2015

Première résolution

L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat M. Theo Uffing de son mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouvel administrateur:

- M. Robert Shyirambere, ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015038904/16.

(150043853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

JPMorgan Portfolio Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.734.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 30 janvier 2015 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Iain Saunders, Président du Conseil d'Administration, résidant au 1 Duine, Ardfern, Argyll PA31 8QN, Royaume-Uni;
- Monsieur Jacques Elvinger, Administrateur, résidant au 2 Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg;
- Monsieur Jean Frijns, Administrateur, résidant au 2 Antigonelaan, Eindhoven NL-5631 LR, Pays-Bas; et
- Monsieur Berndt May, Administrateur, résidant au, 8 Führichgasse, A-1010 Vienne, Autriche.
- Monsieur John Li, Administrateur, résidant au, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et
- Monsieur Peter Schwicht, Administrateur, résidant au 20 Finsbury Street, EC2Y 9AQ Londres, Royaume-Uni.

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social se situe 400 route d'Esch, L-1443 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour JPMorgan Portfolio Strategies Funds
HSBC Bank plc, Luxembourg Branch
Signature

Référence de publication: 2015039203/24.

(150044278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Globaltex Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 44.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015039164/9.

(150044883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

GC Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.047.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

Référence de publication: 2015039163/10.

(150044468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Huffington Post Holding Maghreb Media Group & Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.971.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 20 février 2015

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec effet au 1 er décembre 2014.

Veuillez prendre note que Monsieur Hugo Froment, gérant A, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes
Pour Huffington Post Holding Maghreb Media Group & Cie
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015039172/16.

(150044658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.891.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG, mit Sitz in Luxemburg, vom 6. März 2015 geht hervor, dass:

- das Mandat der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder Björn H. Robens, Karl Stäcker, Gerhard Engler und Dr. Christian Wrede, alle beruflich wohnhaft in Bockenheimer Landstraße 10, D-60323 Frankfurt am Main, um ein weiteres Jahr, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 verlängert wird.

- KPMG Luxembourg, Société coopérative, (Handelsregisternummer B 149133), 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 bestellt worden ist.

Luxemburg, den 6. März 2015.

FRANKFURT-TRUST
Invest Luxemburg AG
Monika Anell / Luc Tiburzi
Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2015039154/19.

(150044573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

TES Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.804.

Les statuts coordonnés au 20 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015038273/9.

(150043110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.891.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.03.2015. Monika Anell / Holger Rech.

Référence de publication: 2015039155/10.

(150044574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.891.

Das aktuelle Unterschriftenverzeichnis der FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG wurde beim Handelsregister eingereicht.

Luxemburg, den 06. März 2015. Monika Anell / Holger Rech.

Référence de publication: 2015039156/10.

(150044575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Heavy Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 194.297.

Il a été constaté la démission de l'administrateur VALAPPIA Laetitia avec effet au 10 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Pour HEAVY STEEL S.A.
Un administrateur

Référence de publication: 2015039176/12.

(150044438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Finance & Building Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.597.

La convention de Domiciliation concernant la société FINANCE & BUILDING EUROPE S.A. ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 18/02/2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2015039150/13.

(150044305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

FO DBH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 10, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 81.822.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 5 janvier 2015 que :

- Monsieur Patrick FORET, demeurant Boulevard de la République, 25 à F-59100 ROUBAIX a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour une durée de un an.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015039153/17.

(150044637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

ILP III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.559.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Monsieur Christopher Finn a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société, avec effet au 20 février 2015;

2. Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015.

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4 ème étage, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

ILP III Participations S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015039188/18.

(150044332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Fili, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.594.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société tenue à Luxembourg le 6 mars 2015:

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société tenue à Luxembourg le 6 mars 2015 qu'il a été décidé de:

1. révoquer le mandat d'administrateur et président du conseil d'administration ainsi que le mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Marcel BORYSIAK;

2. élire en tant qu'administrateur de la Société Monsieur Philippe OUAZAN, né le 11 juillet 1970 à Neuilly-sur-Seine, et résidant professionnellement au 68-76, quai de la Rapée, 75012 Paris, France, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui devra se tenir pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2014;

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour la Société
Signatures

Référence de publication: 2015039149/19.

(150044273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hoche Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.502.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg le 16 juillet 2014, les décisions suivantes ont été prises:

1. D'accepter la démission d'Alter Audit S.à r.l. en sa qualité de commissaire.

2. De nommer jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020:

Commissaire aux comptes:

HRT Révision, société anonyme immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51 238, ayant son siège 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015039171/15.

(150044839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

ICG-Longbow Debt Investments No.4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 195.087.

Extrait des décisions prises en date du 27 février 2015

L'associé unique de la Société ont décidé de nommer pour une durée illimitée les personnes suivantes:

M. Alexis de Montpellier, né le 22 mars 1979 à Namur, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 27 février 2015; et

- M. Mark McNicholas, né le 17 août 1965 à Birkenhead, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle le 3, Eaton Mews, Clairvale Road, JE-JE2 3AB St Helier, Jersey, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 27 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015039184/16.

(150044368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

GS Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.344.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 5. März 2015 stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der GS Investmentfund - FIS für das am 30. September 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Die Generalversammlung beschließt, den Abschlussprüfer, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, wieder zum Abschlussprüfer der GS Investmentfund - FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der GS Investmentfund - FIS für das am 30. September 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 6. März 2015.

Für GS Investmentfund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2015039166/23.

(150044546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Futuradent G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3337 Hellange, 26, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.551.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015039157/10.

(150044634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Grace Lodge Care II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.319.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015039160/10.

(150044592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 116.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 février 2015

Nomination de Monsieur Mathias Kaindl Jnr., né à Salzbourg le 16 juillet 1986 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 10, Via Somplaz, CH-7500 St. Moritz (Suisse), en qualité de membre du Conseil de gérance de la Société. Son mandat est conféré pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015039212/14.

(150044771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Kakim S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.069.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 février 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 23 février 2015:

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Madame Visaka KIMARI démissionnaire, au poste d'Administrateur Unique, jusqu'à l'Assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2020:

- Madame Nicole WALLEMACQ, née le 02 octobre 1983 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 296-298 route de Longwy L-1940 Luxembourg.

De plus, suite à la démission du poste de Commissaire aux Comptes de Madame Aude GRENOUILLET, avec effet au 23 février 2015, l'Assemblée Générale a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice de 2019:

- La société EURA-AUDIT Luxembourg SA, ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B44227.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015039213/20.

(150044287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Romos Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 172.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038180/10.

(150042948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Newton Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 179.647.

La nouvelle adresse de l'administrateur Monsieur Gérald de Roquemaurel est au 64, rue de Belle Vue, 1000 Bruxelles, Belgique,

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 2 mars 2015:

L'Assemblée acte la démission de PKF Risk et Assurance de son mandat de commissaire

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015038765/17.

(150043693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Quay Street Manchester Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.012.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 194.146.

In the year two thousand and fifteen,

on the twenty-sixth day of February.

Before Us, Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"CSRE I European Property (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by Luxembourg Law, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under company number R.C.S. B 185.605,

duly represented by Mr Alexander Wagner, Rechtsanwalt, with professional address at 10, boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 23 February 2015.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole unitholder (the "Sole Unitholder") of "Quay Street Manchester Real Estate S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B number 194.146 and incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 28 January 2015, its publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations still pending.

The Sole Unitholder representing the whole corporate unit capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

First resolution

The Sole Unitholder RESOLVES to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of six million pounds sterling (GBP 6,000,000.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500,-) to six million twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 6,012,500,-) without issuing new units.

Said capital increase was fully paid up by the current Sole Unitholder by a contribution in cash of an amount of SIX MILLION POUNDS STERLING (GBP 6,000,000.-) so that such aggregate amount of SIX MILLION POUNDS STERLING (GBP 6,000,000.-) is as of today at the free disposal of the Company, which was certified to the undersigned notary who expressly states this.

Second resolution

In order to reflect such increase of the subscribed corporate capital, the Sole Unitholder consequently RESOLVES to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at six million twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 6,012,500,-) represented by one hundred and twenty-five (125) units with no reference to nominal value."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahr zweitausendfünfzehn,

am sechsundzwanzigsten Tag des Monats Februar.

Vor Uns, Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in SASSENHEIM, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

„CSRE I European Property (Luxembourg) Holding S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer R.C.S. B 185.605,

hier vertreten durch Herrn Alexander Wagner, Rechtsanwalt, berufsansässig in 10, boulevard G.D. Charlotte, Luxemburg,

kraft einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche in Luxemburg, am 23. Februar 2015 ausgestellt wurde.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft "Quay Street Manchester Real Estate S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 194.146, gegründet gemäß einer notariellen Gründungsurkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 28. Januar 2015, Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations noch ausstehend.

Die Alleingesellschafterin, welche das vollständige Gesellschaftskapital repräsentiert, hat erklärt und den Notar gebeten zu beurkunden dass:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin BESCHLIESST das Gesellschaftskapital um eine Summe von sechs Millionen Pfund Sterling (GBP 6.000.000,-) aufzustocken, um das gegenwärtige Gesellschaftskapital der Gesellschaft von zwölftausendfünfhundert Pfund Sterling (GBP 12.500,-) auf einen Betrag von sechs Millionen zwölftausendfünfhundert Pfund Sterling (GBP 6,012,500,-) zu erhöhen, ohne Ausgabe von neuen Gesellschaftsanteilen.

Dieselbe Kapitalerhöhung wurde vollständig durch die Alleingesellschafterin in Höhe von SECHS MILLIONEN PFUND STERLING (GBP 6.000.000,-) in bar eingezahlt, so dass die Summe in einer Gesamthöhe von SECHS MILLIONEN PFUND STERLING (GBP 6.000.000,-) ab heute der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, so wie dies dem Notar bescheinigt wurde und welcher dies auch ausdrücklich bestätigt.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Zweiter Beschluss

Ferner zu der oben genannten Erhöhung des Gesellschaftskapitals, BESCHLIESST die Alleingesellschafterin Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechs Millionen zwölftausendfünfhundert Pfund Sterling (GBP 6,012,500,-) eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile ohne Bezug zu einem Nennwert."

Kosten

Die Auslagen, Kosten, Entgelte und Ausgaben, in welcher Form auch immer, welche von der Gesellschaft in Folge der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf zirka viertausend Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der englischen Sprache kundig und mächtig, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Version.

Auf Ersuchen desselben Erschienenen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung maßgebend sein.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde, an dem am Anfang des Dokumentes erwähnten Tag in Luxemburg aufgesetzt wurde.

Nachdem dieses Dokument der erschienenen Person, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen wurde, wurde es von der besagten erschienenen Person gemeinsam mit Uns dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. WAGNER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 2. März 2015. Relation: EAC/2015/4834. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015037339/102.

(150042046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

RPO Bio 7 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 191.649.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of February.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster.

There appeared:

Mr Julien MENGOZZI, private employee, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the General Partner of RPO Bio 7 SCA, a société en commandite par actions existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 191.649 (the Company),

pursuant to the resolutions of the General Partner of the Company (the General Partner) dated 17 December 2014 and 23 January 2015 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions signed ne varietur by the appearing person and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 30 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3645.

2. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001) composed of one (1) management share and thirty-one thousand (31,000) Class B ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1 (Euro 1.-) each and each being fully paid up.

3. Pursuant to Article 5.2 of the Articles, the authorised share capital of the Company is set at EUR 50,031,001 (fifty million thirty-one thousand and one euro) and the General Partner is authorised without any further need of a decision by the General Meeting and without reserving preferential subscription right to the holders of Class A shares, Class B shares and Class C shares to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of fifty million (50.000.000) Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) as follows: thirty million (30,000,000) class A ordinary shares, nineteen million nine hundred ninety-nine thousand (19,999,000) class B ordinary shares and one thousand (1,000) class C ordinary shares.

4. The General Partner, in its resolutions dated

- 17 December 2014 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the of the articles of incorporation, has decided to suppress the preferential subscription right of shareholders and to increase the capital by an amount of five million one hundred forty-one thousand Euros (EUR 5,141,000) so as to raise the share capital

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

from its present amount of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31,001) up to EUR 5,172,001 (five million one hundred seventy-two thousand and one euro) by the issue of 5,140,000 (five million one hundred forty thousand) new Class A Ordinary Shares and 1,000 (one thousand) new Class C Ordinary Shares each having a nominal value of EUR 1 (Euro 1.-).

The share capital increase of the Company and the issue of 5,140,000 (five million one hundred forty thousand) new Class A Ordinary Shares and 1,000 (one thousand) new Class C Ordinary Shares on 17 December 2014 pursuant to the decisions of the General Partner as set out in the Resolutions has been subscribed to and paid up as provided in the table provided to the undersigned notary that will remain annexed to the present deed.

The contributions in cash so made to the Company by the subscriber to the new shares have been allocated, in full, to the nominal share capital of the Company.

Evidence of the payment of the total cash contributions referred to above to the Company of a total amount of five million one hundred forty-one thousand Euros (EUR 5,141,000) was shown to the undersigned notary who expressly acknowledges it;

- 23 January 2015 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the of the articles of incorporation, has decided to suppress the preferential subscription right of shareholders and to increase the capital by an amount of one million eight hundred thirty-two thousand five hundred twenty-two Euros (EUR 1,832,522) so as to raise the share capital from its present amount of five million one hundred seventy-two thousand and one Euro (EUR 5,172,001 up to EUR 7,004,523 (seven million four thousand five hundred twenty-three euros) by the issue of 860,000 (eight hundred sixty thousand) new Class A Ordinary Shares and 972,522 (nine hundred seventy-two thousand five hundred twenty-two) new Class B Ordinary Shares each having a nominal value of EUR 1 (Euro 1.-) with an additional payment of a share premium of two Euros and ninety-seven cents (2.97- EUR).

The share capital increase of the Company and the issue of 860,000 (eight hundred sixty thousand) new Class A Ordinary Shares, 972,522 (nine hundred seventy-two thousand five hundred twenty-two) new Class B Ordinary Shares and 2.97- (two euros and ninety-seven cents) of share premium on 23 January 2015 pursuant to the decisions of the General Partner as set out in the Resolutions has been subscribed to and paid up as provided in the table provided to the undersigned notary that will remain annexed to the present deed.

The contributions in cash so made to the Company by the subscriber to the new shares have been allocated, in full, to the nominal share capital of the Company.

Evidence of the payment of the total cash contributions referred to above to the Company of a total amount of one million eight hundred thirty-two thousand five hundred twenty-two Euros (EUR 1,832,522) was shown to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

As a consequence of the above increases of the issued share capital and the issue of new Class A, new Class B and new Class C ordinary Shares, Article 5.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **5.1.** The company's corporate capital is set at is set at EUR 7,004,523 (seven million four thousand five hundred twenty three Euros) and is composed of one (1) management share, 6,000,000 (six million) Class A Shares, 1,003,522 (one million three thousand five hundred twenty two) Class B Shares, 1,000 (one thousand) Class C Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 3,900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder appearing party, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour de Février

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Julien MENGOZZI, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentante de l'Actionnaire Commandité de RPO Bio 7 SCA, une société en commandite par actions, existant et constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 191.649 (l'Actionnaire)

en vertu des résolutions prises par l'Actionnaire Commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité) en dates du 17 Décembre 2014 et 23 Janvier 2015 (les Résolutions).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Les extraits des Résolutions signés ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés ensembles auprès de l'administration d'enregistrement.

La comparante, en sa qualité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, passé le 30 Octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3645. Les statuts de la Société (les «Statuts»).

2.- Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille et un euro (EUR 31,001), divisé en une (1) action de commandité et trente-et-un mille (31,000) Actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, chacune entièrement libérée.

3.- En vertu de l'article 5.2 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 50,031,001 (cinquante millions trente et un mille et un euro) et l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de cinquante million (50.000.000) Actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), réparti comme suit: 30,000,000 millions d'actions ordinaires de classe A, 19,999,000 millions d'actions ordinaires de classe B et 1,000 millions d'actions ordinaires de classe C.

4.- L'Actionnaire Commandité, en ses réunions du

- 17 Décembre 2014, et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des Statuts, a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires de la Société et a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de cinq millions cent quarante et un mille euros (5,141,000 EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille et un euro (EUR 31,001) à cinq millions cent soixante-douze mille et un euro (EUR 5,172,001) par la création et l'émission de cinq millions cent quarante mille (5,140,000) nouvelles Actions ordinaires de Classe A et mille (1,000) nouvelles Actions ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

L'augmentation de capital de la Société et l'émission de cinq millions cent quarante mille (5,140,000) nouvelles Actions ordinaires de Classe A et mille (1,000) nouvelles actions Ordinaires de Classe C le 17 Décembre 2014 en vertu des décisions de l'actionnaire commandité telles que dans les Résolutions a été souscrite et payée comme indiqué dans le tableau remis au notaire instrumentant, qui restera attaché au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le paiement en numéraire ainsi fait à la Société par les souscripteurs des nouvelles actions émises est alloué dans son intégralité au compte capital de la Société.

La preuve du paiement des montants en numéraire d'un montant total de cinq millions cent quarante et un mille euros (5,141,000 EUR) a été montrée au notaire instrumentant qui l'atteste expressément;

- 23 Janvier 2015, et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des Statuts, a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires de la Société et a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de un million huit cent trente-deux mille cinq cent vingt-deux euros (1,832,522 EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cinq millions cent soixante-douze mille et un euro (EUR 5,172,001) à sept millions quatre mille cinq cent vingt-trois euros (EUR 7,004,523) par la création et l'émission de huit cent soixante mille (860,000) nouvelles Actions ordinaires de Classe A et neuf cent soixante-douze mille cinq cent vingt-deux (972,522) nouvelles Actions ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune ainsi que le paiement additionnel d'une prime d'émission pour un montant de deux Euros et quatre-vingts dix-sept centimes (2.97- EUR).

L'augmentation de capital de la Société et l'émission de huit cent soixante mille (860,000) nouvelles Actions ordinaires de Classe A, neuf cent soixante-douze mille cinq cent vingt-deux (972,522) nouvelles Actions ordinaires de Classe B ainsi que le paiement additionnel d'une prime d'émission pour un montant de deux Euros et quatre-vingts dix-sept centimes (2.97- EUR) le 23 Janvier 2015 en vertu des décisions de l'actionnaire commandité telles que dans les Résolutions a été souscrite et payée comme indiqué dans le tableau remis au notaire instrumentant, qui restera attaché au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le paiement en numéraire ainsi fait à la Société par les souscripteurs des nouvelles actions émises est alloué dans son intégralité au compte capital de la Société.

La preuve du paiement des montants en numéraire d'un montant total de un million huit cent trente-deux mille cinq cent vingt-deux euros (1,832,522 EUR) a été montrée au notaire instrumentant qui l'atteste expressément.

En conséquence des augmentations de capital ci-dessus et de l'émission de nouvelles Actions ordinaires de Classe A, Classe B et de Classe C, l'Article 5.1 des Statuts est modifié et lit comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit et émis de la Société est fixé à sept millions quarte mille cinq cent vingt-trois euros (7,004,523 EUR) et est composé d'une (1) action de commandité, six millions (6,000,000) Actions Ordinaires de Classe A, un million trois mille cinq cent vingt-deux (1,003,522) Actions Ordinaires de Classe B et mille (1,000) Actions Ordinaires de Classe C d'une valeur nominale d'1 euro (EUR 1) chacune.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.900,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de le même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Julien MENGOZZI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 février 2015. Relation GAC/2015/1589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015037361/160.

(150042157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Luxembourg Investment Company 42 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.059.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twelfth day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "Luxembourg Investment Company 42 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,300.- euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/ Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 42 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.300 euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1281. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015037161/261.

(150042283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

LVS II Lux XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 195.024.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 176932, having its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by Me Laura ROSSI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "LVS II Lux XXII S.à r.l.".

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares of a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders may create class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers B", each individually a "Manager B"). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The eighteen thousand (18,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS II Luxembourg II S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:

- George GRAHAM, with professional address at 11 Baker Street, London W1U 3AH, United Kingdom.

2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:

- Paul LAWRENCE, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois février;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932, ayant son siège social au 60 Grand Rue, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Maître Laura ROSSI, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou un participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «LVS II Lux XXII S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des évènements extraordinaires (tels que des évènements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Les associés peuvent créer des classes d'actions par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requise pour la modification de ces statuts. Chaque classe d'actions aura les droits tels que décrits dans les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A», chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B», chacun individuellement un

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

«Gérant B»). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par la Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

LVS II Luxembourg II S.à r.l., préqualifiée, a souscrit les dix-huit mille (18.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- George GRAHAM, avec adresse professionnelle au 11 Baker Street, London W1U 3AH, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- Paul LAWRENCE, avec adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. ROSSI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 février 2015. 2LAC/2015/4262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015037203/364.

(150041903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Subtone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.485.165,93.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 164.740.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the partners of "Subtone Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L- 2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 164740, incorporated on 11 November 2011 by deed of Maître Edouard DELOSCH, then notary residing in Rambrouch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), under number 3186 of 27 December 2011. The articles of associations of the Company have been amended for the last time on 19 March 2012 pursuant to the deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), under number 1346 of 7 June 2013.

The meeting appoints Mrs Nathalie SENDEGEYA, private employee, professionally residing in Luxembourg, as chairman.

Mrs. Marilyn KRECKÉ, employee, professionally residing in Luxembourg, is appointed as secretary and the meeting appoints, Mrs Nathalie SENDEGEYA, prenamed as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state:

I. That the partners represented and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The proxies of the represented partners, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting appearing and the undersigned notary shall be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares in issue, i.e. forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class A shares, forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class B shares, forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class C shares, forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class D shares, forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class E shares, forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class F shares, forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class G shares, forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class H shares, forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class I shares and forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class J shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, are represented at the present meeting.

III. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Waiving of notice right.

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 498,351.77 in order to bring it from currently EUR 4,983,517.70 to EUR 4,485,165.93 by means of redemption and simultaneous cancellation of all the 49,835,177 Class J shares, with a nominal value of EUR 0.01 each, and reimbursement to the shareholders pro rata to their participation.

3. Subsequent amendment of articles 5 and 17 of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting takes the following resolutions by unanimous decision in each class of shares:

First resolution

The meeting takes note of the fact that all the partners unanimously waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being validly convened and sufficiently informed on the agenda of the meeting, and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. Moreover, the partners acknowledge that all the relevant documentation has been put at their disposal within a sufficient period of time and that they were able to examine carefully each document.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Second resolution

The meeting resolves to reduce the issued share capital by an amount of EUR 498,351.77 in order to bring it from currently EUR 4,983,517.70 to EUR 4,485,165.93 by means of redemption and simultaneous cancellation of all the 49,835,177 Class J shares, with a nominal value of EUR 0.01 each, currently held as follows:

- Thirty-eight million four hundred and seven thousand six hundred seventy-seven (38,407,677) Class J shares held by Bach II Ports Holdings S.à r.l.,

- Eleven million four hundred twenty-seven thousand five hundred (11,427,500) Class J shares held by NBG South Eastern Europe Fund LP,

to be reimbursed to the partners pro rata to their participation in the capital as determined by the sole manager of the Company in the Written Resolutions dated September 30 th , 2014 and according to article 5 of the Articles of Association.

The meeting acknowledges that the Company's interim financial statements as of September 23 rd , 2014 show the financial situation of the Company and sufficient available funds currently booked in the Company's accounts so that a redemption of all the forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class J shares shall not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the Company's subscribed capital and the Company's reserves which may not be distributed under Luxembourg laws and consequently approve the redemption of these shares as resolved by the sole manager of the Company in the Written Resolutions of September 30 th , 2014 to become effective at the time of the Shareholders' meeting.

Third resolution

Consequently the meeting resolves to article 5 and article 17 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

Art. 5. Capital. "The capital of the Company is set at four million four hundred eighty five thousand one hundred sixty-five euro and ninety-three cents (EUR 4,485,165.93) represented by four hundred forty-eight million five hundred sixteen thousand five hundred ninety-three (448,516,593) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each all subscribed and fully paid-up.

These shares are divided as follows:

- forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class A shares;
- forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class B shares;
- forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class C shares;
- forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class D shares;
- forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class E shares;
- forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class F shares;
- forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class G shares;
- forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class H shares;
- forty-nine million eight hundred thirty-five thousand one hundred seventy-seven (49,835,177) class I shares;

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be constructed as a reference to the Class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H and/or I Shares, depending on the context and as applicable

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Each shareholder shall have rights of pre-emption to subscribe to any capital increase of the Company or issuance of any other equity or quasi-equity instruments convertible in shares (including for the avoidance of doubt, any preferred equity certificates), in proportion to the pro rata shareholding in the Company held by such shareholder at the time of such proposed capital increase or issuance of any other equity or quasi-equity instruments convertible in shares (including for the avoidance of doubt, any preferred equity certificates). If a shareholder does not exercise its subscription rights in relation to a duly approved share capital increase or in relation to an issuance of any other equity or quasi-equity instruments convertible in shares (including for the avoidance of doubt, any preferred equity certificates), such subscription rights shall automatically accrue to the other shareholder(s).

The subscription rights contemplated under article 5. may not be transferred by a shareholder unless such transfer is approved in writing by the other shareholder(s) (acting in their sole discretion). Notwithstanding the above, a shareholder may transfer its outstanding subscription rights to an Affiliate (as defined in the applicable shareholders agreement) according to the rules set forth in the Articles and applicable shareholders agreement applicable to transfers of shares, which shall apply mutatis mutandis.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares (in the order provided for above), such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single director or as the case may be, the board of directors and approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of article 5, the following definitions shall apply:

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) – (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares.
Cancellation Value Per Share	Means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled
Total Cancellation Amount	Means, for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A, the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

"

Art. 17. Allocation of profit. "The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

In the event of a dividend distribution, such dividend shall be allocated and paid as follows.

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then;

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I shares, then if no Class I shares are in existence, Class H shares and in such continuation)."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present meeting at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-)

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

There being no further business on the agenda the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

After having read these minutes to the members of the board of the meeting, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale des associés de «Subtone Investments S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 164740, constituée en date du 11 novembre 2011 suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 3186 du 27 décembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 19 mars 2012 par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1346 7 juin 2013.

L'assemblée a désigné Madame Nathalie SENDEGEYA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme présidente.

Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommé secrétaire et l'assemblée désigne Madame Nathalie SENDEGEYA, prénommée, entant que scrutatrice.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Madame le président déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Les procurations signées ne varietur par les membres de bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales, à savoir quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (49.835.177) Parts Sociales de Classe A, quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (49.835.177) Parts Sociales de Classe B, quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix- sept (49.835.177) Parts Sociales de Classe C, quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (49.835.177) Parts Sociales de Classe D, quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (49.835.177) Parts Sociales de Classe E, quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (49.835.177) Parts Sociales de Classe F, quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (49.835.177) Parts Sociales de Classe G, quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (49.835.177) Parts Sociales de Classe H, quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (49.835.177) Parts Sociales de Classe I et quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (49.835.177) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01), sont représentées à la présente assemblée générale.

III. La présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Renonciation aux convocations.

2. Réduction du capital social émis par un montant de EUR 498.351,77 afin de le porter de son montant actuel de EUR 4.983.517,70 à EUR 4.485.165,93 moyennant rachat et annulation immediate de 49.835.177 Parts Sociales de Class J, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01, et remboursement aux associés au prorata de leur participation au capital.

3. Modification subséquente des articles 5 et 17 des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la résolution qui précède.

4. Divers.

L'ordre du jour étant approuvé par l'assemblée, cette dernière décide, chaque fois à l'unanimité des voix dans chaque catégorie des parts sociales, d'adopter les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Première résolution

L'assemblée prend acte que tous les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, se reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Par ailleurs, l'assemblée constate que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social émis d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante et un Euros et soixante-dix-sept Eurocent afin de le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent quatre-vingt-trois mille Euros cinq cent dix-sept Euros et soixante-dix Eurocent (EUR 4.983.517,70) à quatre millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-cinq Euros et quatre-vingt-treize Eurocent (EUR 4.485.165,93) moyennant rachat et annulation immédiate de quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (49.835.177) Parts Sociales de Classe J, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro), détenues actuellement comme suit:

- Trente-huit millions quatre cent sept mille six cent soixante-sept (38.407.677) Parts Sociales de Classe J détenues par Bach Ports Holdings S.à r.l.,

- Onze millions quatre cent vingt-sept mille cinq cents (11.427.500) Parts Sociales de Classe J détenues par NBG South Eastern Europe Fund LP,

à rembourser aux associés au prorata de leur participation dans le capital, tel que défini par le gérant unique de la Société dans les résolutions prises en date du 30 septembre 2014 et conformément à l'article 5 des statuts de la Société.

L'assemblée constate que les comptes intérimaires de la Société arrêtées à la date du 23 septembre 2014 montrent suffisamment de réserves disponibles actuellement inscrites dans les livres comptables de la Société afin qu'un rachat de quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (49.835.177) Parts Sociales de Classe J n'ait pas pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves indisponibles aux termes de loi et décide par conséquent d'approuver le rachat de ces parts sociales tel que prévu par les résolutions du gérant unique prises en date du 30 septembre 2014, devenant effectif lors de la présente assemblée générale des associés.

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier, deuxième et troisième alinéa de l'article 5, ainsi que le troisième et quatrième alinéa de l'article 17 des statuts de la Société, qui se liront dorénavant comme suit:

Art. 5. Capital. «Le capital social de la Société est fixé à quatre millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-cinq euros et qutre-vingt-treize cents (EUR 4.485.165,93) représenté par quatre cent quarante-huit millions cinq cent seize mille cinq cent quatre-vingt-treize (448.516.593) parts sociales d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement payées.

Les parts sociales sont divisées comme suit:

- Quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille soixante-dix-sept (49.835.177) parts sociales de classe A;
- Quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille soixante-dix-sept (49.835.177) parts sociales de classe B;
- Quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille soixante-dix-sept (49.835.177) parts sociales de classe C;
- Quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille soixante-dix-sept (49.835.177) parts sociales de classe D;
- Quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille soixante-dix-sept (49.835.177) parts sociales de classe E;
- Quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille soixante-dix-sept (49.835.177) parts sociales de classe F;
- Quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille soixante-dix-sept (49.835.177) parts sociales de classe G;
- Quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille soixante-dix-sept (49.835.177) parts sociales de classe H;
- Quarante-neuf millions huit cent trente-cinq mille soixante-dix-sept (49.835.177) parts sociales de classe I;

Toute référence aux «parts sociales» ci-après devra être entendue comme une référence aux parts sociales de classe A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I en fonction du contexte et applicabilité.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Chaque actionnaire aura des droits de préemption afin de souscrire toute augmentation de capital de la Société ou à l'émission d'instruments de capitaux propres ou de quasi-fonds propres convertibles en actions (incluant, pour éviter toute ambiguïté, des certificats d'action privilégiée), en fonction de la participation au pro rata dans la Société détenue par un tel actionnaire au moment d'une telle augmentation de capital proposée, ou à l'émission d'instruments de capitaux propres ou de quasi-fonds propres convertibles en actions (incluant, pour éviter toute ambiguïté, des certificats d'action privilégiée). Si un actionnaire n'exerce pas ses droits de souscription par rapport à une augmentation de capital dûment approuvée, ou à l'émission d'instruments de capitaux propres ou de quasi-fonds propres convertibles en actions (incluant, pour éviter toute ambiguïté, des certificats d'action privilégiée), de tels droits de souscription profiteront automatiquement à l'autre (aux autres) actionnaire(s).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Les droits de souscription envisagés à l'article 5. ne peuvent pas être cédés par un actionnaire à moins qu'une telle cession ne soit approuvée par écrit par l'autre(les autres) actionnaire(s) (agissant à sa/leur seule discrétion). Nonobstant le susdit, un actionnaire peut transférer ses droits de souscription en circulation à une Filiale conformément aux dispositions des articles, qui s'appliqueront mutatis mutandis.

Le capital social pourra être réduit par l'annulation de parts y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales par le rachat ou l'annulation de toutes les parts émises dans ces classes. Dans le cas du rachat ou de l'annulation de classes de parts sociales ces annulations ou ces rachats de parts seront fait par ordre alphabétique inversé (en commençant par la Classe I).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'un classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-avant) ladite classe de parts sociales donne droit aux détenteurs à leur participation dans ladite classe au Montant Disponible (la limite étant le montant total d'annulation déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts des classes de parts rachetées ou annulées recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par part pour chaque part de la classe appropriée détenue et annulée.

Le montant total d'annulation doit être un montant déterminé par le gérant unique ou, selon le cas, le conseil de gérance et doit être approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des comptes intérimaires correspondants.

Au rachat et annulation des parts de la classe concernée, la valeur d'annulation par part sera due et payable par la Société.

En ce qui concerne l'article 5, les définitions suivantes seront d'application:

Montant disponible	Montant total des profits nets de la Société (inclus les profits à venir) dans la mesure où les associés auraient eu droit aux distribution de dividendes selon les statuts, augmentés pari) toute réserve librement distribuable et (ii) selon le cas, par le montant de réduction du capital social et de réduction de réserve légale concernant la classe de parts à annuler mais réduite par (i) toute perte (incluses celles reportées) et (ii) toute somme à mettre de résreve suite aux conditions de la loi ou des statuts, à chaque fois comme présenté dans les comptes intérimaires correspondants afin que: AA = (NP + P + CR) - (L + LR) où: AA = Montant disponible NP = profits nets (incluant les profits à venir) P= toute réserve librement distribuable CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale se rapportant à la classe de parts à annuler. L = pertes (incluses celles reportées) LR = toute somme à mettre en réserve suite aux obligations de la loi ou des Statuts.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date correspondante
Date des comptes Intérimaires	Signifie la date au plus tôt 8 (huit) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts correspondante
Valeur d'Annulation par part	Signifie le montant calculé en divisant le montant total de l'annulation par le nombre de parts émises dans la classe de parts à racheter ou annuler.
Montant Total d'Annulation	Signifie pour chaque classe I, H, G, F, E, D, C, B et A, le montant disponible de la classe correspondante au moment de l'annulation de la classe correspondante sauf si décidé par l'assemblée générale des associés de manière laissée pour une modification des statuts pour peu que le montant total de l'annulation ne soit jamais plus élevé que le montant disponible.

»

Art. 17. Répartition des bénéfices. «L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Dans l'éventualité d'une distribution de dividendes, ces derniers seront alloués et payés de la manière suivante:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sera distribué équitablement entre les associés selon leurs parts et sans distinction de classe;

(ii) la différence du montant total distribué sera alloué entièrement aux détenteurs de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (i.e. premièrement les parts de la classe I, si inexistantes alors celles de la classe H et ainsi de suite.)»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des membres de bureau, la présente minute est rédigée en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes membres de bureau, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres de bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, les prédites personnes ont signé ensemble avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: N. Sendegeya, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52254. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015037382/355.

(150041361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Luxembourg Investment Company 60 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.082.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

"Luxembourg Investment Company 60 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,500.- euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 60 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1,500.- euros.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 février 2015. Relation: EAC/2015/3657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015037178/261.

(150042334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Moravia Lux Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nagina S.à r.l.).

Capital social: USD 85.625,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.048.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of February.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Moravia Holdings II, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at c/o the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, USA, registered with the local Trade Register under number 5672948,

in its capacity as sole shareholder of Moravia Lux Holding Company, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.048, having a share capital amounting to USD 20,000 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2014 and published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2686 dated 2 October 2014, the articles of association of which have been lastly amended on 29 January 2015 by a notarial deed of the prenamed notary Maître Henri HELLINCKX, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

as such here represented by Mrs. Solange Wolter, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 12 February 2015,

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Moravia Holdings II, LLC, represented as stated above, is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder), so that the entire issued and outstanding share capital of the Company is represented at the meeting;

II. The Company's share capital is presently set at twenty thousand dollars (USD 20,000) represented by one hundred sixty (160) shares of a par value of one hundred twenty-five dollars (USD 125) each, all subscribed and fully paid-up.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J alphabet shares, with a nominal value of one hundred twenty-five United States dollars (USD 125) each, with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, so that the Company's corporate capital will be divided as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- Ordinary shares, with a nominal value of one hundred twenty-five United States dollars (USD 125) each, all subscribed and fully paid-up;

- Preferred shares, with a nominal value of one hundred twenty-five United States dollars (USD 125) each, all subscribed and fully paid-up, divided as follows:

* class A shares;

* class B shares;

* class C shares;

* class D shares;

* class E shares;

* class F shares;

* class G shares;

* class H shares;

* class I shares; and

* class J shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital in the amount of sixty-five thousand six hundred twenty-five United States dollars (USD 65,625) so as to raise it from its current amount of twenty thousand dollars (USD 20,000) divided into one hundred sixty (160) ordinary shares, with a nominal value of one hundred twenty-five United States dollars (USD 125) each, to eighty-five thousand six hundred twenty-five United States dollars (USD 85,625), by the issuance of fifty-seven (57) new class A shares, fifty-two (52) new class B shares, fifty-two (52) new class C shares, fifty-two (52) new class D shares, fifty-two (52) new class E shares, fifty-two (52) new class F shares, fifty-two (52) new class G shares, fifty-two (52) new class H shares, fifty-two (52) new class I shares, and fifty-two (52) new class J shares, all in registered form, with a par value of one hundred twenty-five United States dollars (USD 125) each, having the same rights as the already existing shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the subscription and full payment of the fifty-seven (57) new class A shares, fifty-two (52) new class B shares, fifty-two (52) new class C shares, fifty-two (52) new class D shares, fifty-two (52) new class E shares, fifty-two (52) new class F shares, fifty-two (52) new class G shares, fifty-two (52) new class H shares, fifty-two (52) new class I shares, and fifty-two (52) new class J shares, having a nominal value of one hundred twenty-five United States dollars (USD 125) each, with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, in consideration of a contribution in kind amounting to sixty-five thousand six hundred seventy-four United States dollars and eighty-seven cents (USD 65,674.87).

Subscription - Payment

Thereupon, Moravia Holdings II, LLC, prenamed and represented as above stated, declared to subscribe to the fifty-seven (57) new class A shares, fifty-two (52) new class B shares, fifty-two (52) new class C shares, fifty-two (52) new class D shares, fifty-two (52) new class E shares, fifty-two (52) new class F shares, fifty-two (52) new class G shares, fifty-two (52) new class H shares, fifty-two (52) new class I shares, and fifty-two (52) new class J shares, having a nominal value of one hundred twenty-five United States dollars (USD 125) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in six million five hundred sixty-seven thousand four hundred and eighty-seven (6,567,487) tranche 1 Interest-Free Preferred Equity Certificates, with a par value of one cent United States dollar (USD 0.01) each, issued by the Company on 13 February 2015 (the IFPECs).

The surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the issued new preferred shares, being forty-nine United States dollars and eighty-seven cents (USD 49.87), shall be transferred to a new share premium account of the Company to be stapled to the preferred shares newly created.

It results from a certificate issued on the date hereof by the subscribing Sole Shareholder and a declaration made by the management of the Company on the same date that, as of the date of such certificate and declaration: "the IFPECs have an aggregate value of at least sixty-five thousand six hundred seventy-four United States dollars and eighty-seven cents (USD 65,674.87), this estimation being based on generally accepted accountancy principles."

Such valuation statements referred to above after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 6, 24 and 25 of the articles of the articles of association of the Company and insert a new article 27, which shall henceforth be read as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

" **Art. 6. Share capital.**

6.1 The share capital of the Company is set at eighty-five thousand six hundred and twenty-five United States dollars (USD 85,625), divided as follows:

- one hundred and sixty (160) ordinary shares;
- fifty-seven (57) class A shares;
- fifty-two (52) class B shares;
- fifty-two (52) class C shares;
- fifty-two (52) class D shares;
- fifty-two (52) class E shares;
- fifty-two (52) class F shares;
- fifty-two (52) class G shares;
- fifty-two (52) class H shares;
- fifty-two (52) class I shares; and
- fifty-two (52) class J shares.

each share having a nominal value of one hundred and twenty-five United States dollars (USD 125), all subscribed and fully paid-up, and with such rights and obligations as set out in the present articles of association of the Company.

6.2 Each share premium amount paid for a specific type of shares (i.e. ordinary shares or preferred shares) or a specific class of shares shall be stapled to such type/class of shares.

6.3 Notwithstanding article 7 of the articles of association of the Company, the share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

6.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 6.3), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount, as such term is defined in article 6.4.2) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as such term is defined in article 6.4.1) for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

" **Art. 24. Allocation of profits - Distributions.**

24.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

24.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

24.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

24.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

24.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

24.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each class A share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,

(ii) each class B share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iii) each class C share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iv) each class D share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

(v) each class E share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

(vi) each class F share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

(vii) each class G share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

(viii) each class H share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,

(ix) each class I share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share; and

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)."

" **Art. 25. Dissolution, Liquidation.**

25.1 In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

25.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

" **Art. 27. Definitions.**

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 24 of the articles of association of the Company, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) – (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company. In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one class of shares (the Repurchase), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

"

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the proxyholder of the appearing party, who signed together with the undersigned notary this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de février,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Moravia Holdings II, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à c/o the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware, 19808, Etats-Unis, immatriculée auprès du Registre de Commerce local sous le numéro 5672948,

En sa capacité d'associé unique de Moravia Lux Holding Company, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.048, ayant un capital social de USD 20.000 (la Société), constituée en vertu d'un acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2686 en date du 2 octobre 2014, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 janvier 2015 par un acte notarié du notaire précité Maître Henri HELLINCKX, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

Ici représentée par Madame Solange Wolter, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes afin d'être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. Moravia Holdings II, LLC, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique), de telle manière que l'entièreté du capital social émis et en circulation de la Société est représenté à l'assemblée;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) représenté par cent soixante (160) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Par conséquent, la partie comparante, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer les classes alphabétiques A, B, C, D, E, F, G, H, I et J de parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, auxquelles sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société, de telle manière que le capital social de la Société sera divisé comme suit:

- Parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Parts sociales privilégiées, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; divisées comme suit:

* Classe A de parts sociales;

* Classe B de parts sociales;

* Classe C de parts sociales;

* Classe D de parts sociales;

* Classe E de parts sociales;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

* Classe F de parts sociales;
* Classe G de parts sociales;
* Classe H de parts sociales;
* Classe I de parts sociales; et
* Classe J de parts sociales;

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille six cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 65.625) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) divisé en cent soixante (160) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, à quatre-vingt-cinq mille six cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 85.625), par l'émission de cinquante-sept (57) nouvelles parts sociales de classe A, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe B, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe C, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe D, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe E, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe F, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe G, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe H, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe I, et cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe J, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription et le paiement intégral des cinquante-sept (57) nouvelles parts sociales de classe A, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe B, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe C, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe D, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe E, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe F, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe G, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe H, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe I, et cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, auxquelles sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société, en contrepartie d'un apport en nature dont le montant s'élève à soixante-cinq mille six cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-sept centimes (USD 65.674,87).

Souscription - Paiement

Par conséquent, Moravia Holdings II, LLC, précitée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinquante-sept (57) nouvelles parts sociales de classe A, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe B, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe C, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe D, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe E, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe F, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe G, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe H, cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe I, et cinquante-deux (52) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125) chacune, et de les payer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en six millions cinq cent soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept (6.567.487) Certificats de Capital-Investissement Privilégié Sans Intérêts de tranche 1, d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0.01) chacun, émis par la Société en date du 13 février 2015 (les IFPECs).

Le surplus entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des nouvelles parts sociales privilégiées émises, à savoir quarante-neuf dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-sept centimes (USD 49,87), sera versé sur un nouveau compte de prime d'émission de la Société qui sera attaché aux parts sociales privilégiées nouvellement émises.

Il résulte d'un certificat émis à cette date par l'Associé Unique souscripteur et d'une déclaration faite par la gérance de la Société que, à la date dudit certificat et de ladite déclaration: «les IFPECs ont une valeur totale d'au moins soixante-cinq mille six cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-sept centimes (USD 65.674,87), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement reconnus.»

Lesdites déclarations d'évaluation, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes afin d'être enregistrées avec elles.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, 24 et 25 des statuts de la Société et d'insérer un nouvel article 27, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-cinq mille six cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 85.625), divisé comme suit:

- cent soixante (160) parts sociales ordinaires;
- cinquante-sept (57) parts sociales de classe A;
- cinquante-deux (52) parts sociales de classe B;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- cinquante-deux (52) parts sociales de classe C;
- cinquante-deux (52) parts sociales de classe D;
- cinquante-deux (52) parts sociales de classe E;
- cinquante-deux (52) parts sociales de classe F;
- cinquante-deux (52) parts sociales de classe G;
- cinquante-deux (52) parts sociales de classe H;
- cinquante-deux (52) parts sociales de classe I; et
- cinquante-deux (52) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 125), toutes souscrites et entièrement libérées, auxquelles sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société.

6.2 Chaque montant de prime d'émission payé pour un type spécifique de part sociale (c'est-à-dire des parts sociales ordinaires ou des parts sociales privilégiées) ou une classe spécifique de parts sociales sera attaché à ce type ou cette classe de parts sociales.

6.3 Nonobstant l'article 7 des statuts de la Société, le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation des parts sociales, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces rachats et annulations des parts sociales devront être réalisés par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe J).

6.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre indiqué à l'article 6.3), cette classe de parts sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (toutefois dans les limites du Montant Total Annulé, tel que défini à l'article 6.4.2) et les détenteurs des parts sociales de la classe des parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (telle que définie à l'article 6.4.1) pour chacune des parts sociales de la classe concernée qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.4.1 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales à racheter et à annuler.

6.4.2 Le Montant Total Annulé sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A, sera le Montant Disponible de la classe pertinente au moment de l'annulation de la classe pertinente à moins qu'il ne soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts de la Société, tenant toutefois compte du fait que le Montant Total Annulé ne devra jamais être plus élevé que le Montant Disponible.

6.4.3 Suite au rachat et à l'annulation des parts sociales d'une classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.»

« **Art. 24. Allocation of profit - Distributions.**

24.1 Cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

24.2 Le solde pourra être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après.

24.3 Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, indiquant que des fonds suffisants sont disponibles en vue de la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve tel que prévu par la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

24.4 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

24.5 Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute devise sélectionnée par le gérant ou le conseil de gérance et pourront être payés aux lieux et dates déterminés par le gérant ou le conseil de gérance. Le gérant ou le conseil de gérance pourra fixer définitivement le taux de change applicable pour convertir les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra pas être réclamé par le détenteur de cette part sociale, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société au nom des détenteurs des parts sociales.

24.6 En cas de déclaration de dividende, ce dividende sera distribué et payé comme suit:

(i) chaque part sociale de classe A (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule soixante pourcents (0,60%) par année de la valeur nominale de cette part sociale, et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

(ii) chaque part sociale de classe B (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pourcents (0.55%) par année de la valeur nominale de cette part sociale, et

(iii) chaque part sociale de classe C (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante pourcents (0.50%) par année de la valeur nominale de cette part sociale, et

(iv) chaque part sociale de classe D (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante-cinq pourcents (0.45%) par année de la valeur nominale de cette part sociale, et

(v) chaque part sociale de classe E (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante pourcents (0.40%) par année de la valeur nominale de cette part sociale, et

(vi) chaque part sociale de classe F (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule trente-cinq pourcents (0.35%) par année de la valeur nominale de cette part sociale, et

(vii) chaque part sociale de classe G (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule trente pourcents (0.30%) par année de la valeur nominale de cette part sociale, et

(viii) chaque part sociale de classe H (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pourcents (0.25%) par année de la valeur nominale de cette part sociale, et

(ix) chaque part sociale de classe I (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule vingt pourcents (0.20%) par année de la valeur nominale de cette part sociale, et

(x) le solde du montant total distribué sera distribué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (i.e. en premier lieu les parts sociales de classe J, et si ces dernières sont inexistantes, les parts sociales de classe I et ainsi de suite jusqu'à la classe A).»

« **Art. 25. Dissolution, Liquidation.**

25.1 En cas de dissolution de la Société, pour quelque raison et à quelque date que ce soit, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et rémunération.

25.2 Après paiement de toutes les dettes et charges contre la Société et paiement des frais de liquidation, le boni de liquidation sera attribué aux associés conformément à et de manière à atteindre globalement le même résultat économique que la distribution de dividendes déterminée par les règles de distribution.»

« **Art. 27. Définitions.**

Montant Disponible	Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) dans la mesure où l'associé aurait bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément à l'article 24 des statuts de la Société, augmenté (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la réduction de la partie de la réserve légale correspondant à la classe de parts sociales à annuler, mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que: AA = (NP+P+CR) – (L+LR) Où: AA = Montant Disponible NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés) P = toute réserve librement distribuable CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la classe des parts sociales à annuler L = pertes (en ce compris les pertes reportées) LR = toute somme à affecter à une/des réserve(s) conformément aux dispositions de la loi ou des statuts de la Société. Dans le cas où la Société réaliserait des profits supplémentaires (par exemple, un versement complémentaire) après le rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales (le Rachat), suite à une opération réalisée avant le Rachat, par conséquent le Montant Disponible calculé lors du Rachat prendra en compte ces profits supplémentaires.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe des parts sociales concernée.

»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est ajournée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société en raison des présentes, s'élève approximativement à EUR 3.000,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qui figure en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5540. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015037229/448.

(150042139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

European Dynamics Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.911.

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPEAN DYNAMICS LUXEMBOURG S.A." (matricule 1998 2213 927), avec siège social à L- 7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg;

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 64.911,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire à Luxembourg, en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 636 du 8 septembre 1998.

La séance est ouverte à 10,30 heures sous la présidence de Monsieur Yves WALLERS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J-F Kennedy.

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 25.000 actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1. Annulation de la décision du 14 novembre 2014 concernant le transfert du siège social de la société de L-1466 Luxembourg, 12, Rue Jean Engling, à L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler le transfert du le siège social de L-1466 Luxembourg, 12, Rue Jean Engling, à L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg, de sorte que le siège social de la société se trouve toujours à L-1466 Luxembourg, 12, Rue Jean Engling.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Cette décision avait été prise par acte sous seing privé par les actionnaires réunis en assemblée générale le 14 novembre 2014 à 17 heures dont, copie, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 650 €.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yves WALLERS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 23 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1222. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036963/63.

(150041239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Filos Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.653.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de la société

FILOS PROPERTIES S.à r.l.

une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2013,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 14 novembre 2013, numéro 2861, page 137288.

A comparu à cet effet:

Bianchi Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit de luxembourgeois, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.642

ici représentée par Madame Priscillia Clechet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Laquelle partie comparante est l'associée unique de la dite société, et en sa qualité d'associée unique, la dite partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de changer le régime de signature sous lequel la société sera valablement engagée. Ainsi, l'associée unique décide que dorénavant la société sera valablement engagée, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Deuxième résolution:

En exécution de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 12 alinéa 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

dans la version anglaise des statuts:

" **Art. 12. fourth paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers."

dans la version française des statuts:

« **Art. 12. quatrième alinéa.** En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: P. CLECHET, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2015. Relation: EAC/2015/2687. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036974/53.

(150041738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

CEP III First Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.015.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 23 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 23 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.,

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 23 février 2015:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP III Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4 ème étage, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Madame Erica K. Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, est changée comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

CEP III First Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015038487/23.

(150043961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck